

élevateur à Fort-William? Même s'il ne peut pas l'entreposer dans son propre élevateur à la campagne, l'élevateur régional a intérêt à recevoir une certaine quantité de blé du syndicat. A vrai dire, plusieurs élevateurs régionaux dispersés dans la région ont passé des marchés relativement à des endroits où le syndicat n'avait pas d'élevateurs. Ne semble-t-il pas raisonnable que ces cultivateurs tirent de leur blé ce qu'il y a à en tirer et qu'ils expédient leurs produits à leur propre élevateur?

Il se peut que d'honorables sénateurs qui n'ont pas assisté aux réunions du comité ne saisissent pas la question. Je me demande si je la comprends très bien moi-même; pourtant, ayant vécu un si grand nombre d'années dans l'Ouest et ayant vendu 1,600 boisseaux de grain en 1880, j'en sais quelque chose. En ce temps-là, nous n'avions pas d'élevateurs, et faute d'élevateurs et de permis aux commerçants de grain, je n'ai pas retiré un seul dollar, un seul sou, de la vente de mes produits après avoir labouré, semé, récolté et battu en grande partie de mes propres mains, de sorte que j'ai perdu mes 1,600 boisseaux de blé.

Le sort du cultivateur a été bien pénible, comme le disait l'autre jour mon honorable ami de Compton (l'hon. M. Pope). Les cultivateurs ont eu à creuser un dur sillon; cependant, ils se sont attachés à leur tâche si bien que, aujourd'hui, ils se trouvent dans une meilleure situation grâce à ce syndicat qui croient-ils, leur permettra de manutentionner leur blé et d'en retirer tout le bénéfice. Ils désirent le faire passer par les élevateurs du syndicat qui sont en nombre raisonnable et ils consentent à payer un prix suffisant pour que l'exploitation de ces établissements soit rémunératrice. Néanmoins, s'il y a deux ou trois élevateurs là où il devrait n'y en avoir qu'un la recette ne sera pas assez forte pour que tous les élevateurs donnent des bénéfices. Faut-il punir les cultivateurs parce que d'autres ont construit trop d'entrepôts? Non, dis-je. Qu'on les laisse recevoir leur juste part de leur propre blé.

Que pensent du présent bill les habitants des provinces de la Prairie? A en juger par tout ce que j'ai entendu dire, je suis d'avis que 95 p. 100 de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta l'approuvent et ne croient pas un seul instant commettre une injustice envers les commerçants de grain ni faire main basse sur des fonds qui leur appartiennent. Ainsi que le disait M. Burnell, lorsqu'on parlait au comité de les obliger à acheter les élevateurs, les cultivateurs ont déjà payé plusieurs fois le prix de quelques-uns. L'expérience m'a appris que souvent les commerçants de grain ont en une seule année, payé leur élevateur, et ce, avec l'argent des cultivateurs. Dans ma petite ville d'environ deux

cents habitants, où nous n'étions pas sans savoir ce qui se passait dans tous ces établissements, le propriétaire d'un élevateur qui n'avait pas coûté plus de huit à neuf mille dollars à l'époque où la construction était bon marché, m'a dit que, la saison finie et tout le blé expédié, il avait eu un surplus de trois mille boisseaux. Je n'en ai jamais parlé, parce que je pensais que le propriétaire de l'élevateur ne voulait pas que ce fait fût ébruité. C'était une année pendant laquelle le blé était de première qualité, mais je ne me souviens pas à quelle classe il appartenait car il n'était pas question de classement à cette époque-là, peu après 1890. Plusieurs compagnies ont payé leurs élevateurs en une seule année, et c'est ce qui explique leur empressement à en construire lorsqu'ils avaient la certitude de manutentionner une grande quantité de blé. Pourquoi mettre le cultivateur dans une situation comme celle-là? Et pourquoi l'obligerions-nous à l'aide d'une loi à payer ces élevateurs?

J'ai voté pour le bill de l'an dernier. Je ne le comprenais pas; cependant, je suis allé trouver un homme qui m'inspirait la plus grande confiance, j'ai vu que mon chef dans l'autre Chambre appuyait la modification apportée à la loi l'an dernier et mes amis me disaient que tout était pour le mieux. Mais, au dire de M. Pitblado, c'est à M. Crerar et à M. Forke qu'il faut reprocher la loi rendue l'année dernière. M. Forke a regretté sa faute, si c'était une faute que de voter pour cette loi; en tout cas, il s'est repenti de sa conduite et il a appuyé le projet de loi de cette année, abrogeant l'article inséré l'an passé. M. Crerar est venu ici et il a fait de la propagande en faveur du bill de l'an dernier; je crois même qu'il est vrai que c'est en grande partie grâce à son influence que la retouche a été opérée. Néanmoins, nous ne le voyons pas ici cette année; nous n'apprenons pas qu'il écrit à ses amis pour leur demander de faire en sorte que la modification ne soit pas annulée. Pourquoi donc? C'est que, étant un homme de bien, il reconnaît son erreur. Un fou ne change jamais d'avis, dit-on, mais un sage en change parfois. Eh bien, M. Crerar a évidemment changé d'idée; M. Forke l'a certainement fait et la Chambre des Communes a emboîté le pas. En effet, le bill que nous délibérons, en l'état où nous l'avons reçu, a passé par le creuset du comité de l'agriculture des Communes, qui comprend cent députés, et l'autre Chambre lui a fait subir les trois lectures sans qu'une seule voix s'y soit opposée.

Honorables messieurs, voterons-nous contre le présent bill? je suis du nombre des sénateurs qui croient en l'entière indépendance de cette Chambre, à laquelle ni les Communes, ni personne, ne peuvent imposer de frein. Depuis